

CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS

**Compte rendu
Séance du 10 juillet 2017**

Une vingtaine d'administrés se sont invités au Conseil Municipal et ont demandé à être entendus par les élus au sujet des incivilités émanant des jeunes sur la commune déléguée d'Albens.

Monsieur Bernard MARIN a donc souhaité reporter la réunion à 20h45.

Un des leurs qui s'est fait leur porte-parole a exposé les faits que les habitants vivent quasi quotidiennement et a retransmis le sentiment d'insécurité et de peur qui règne sur la commune.

En effet, une minorité de jeunes prennent les gens à partie en les provocant, les menaçant eux et leur famille. Il s'en suit une colère grandissante de la population et la fermeture peu à peu des commerces de proximité.

Bernard MARIN, énumère les actions menées par la collectivité. Tout d'abord, l'arrivée d'un médiateur au Service Enfance Jeunesse afin d'entamer un contact préventif auprès des jeunes. Ensuite le recrutement prochain d'un second policier municipal avec une demande auprès de la préfecture pour l'armement de ces agents. Une réflexion est en cours afin d'ouvrir les patrouilles de la police municipale en soirée. Enfin un appui de la gendarmerie à laquelle il a été demandé plus de sévérité et de verbalisation, malgré le manque d'effectif et un territoire très étendu.

Il rajoute que la commission sécurité d'Entrelacs travaille actuellement sur la mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance. Une quarantaine de caméras seront installées sur la commune déléguée d'Albens dans un premier temps et sur les autres communes déléguées ensuite.

Claude GIROUD prend la parole. Conscient de ce problème d'insécurité, il a écrit à tous les commerçants afin de leur montrer son soutien et essayer de trouver une solution. Il rajoute être sensible à la fermeture du SPAR.

Il confirme les dires de Bernard MARIN quant à la présence d'un médiateur et les demandes faites auprès des services de l'ordre. Des réunions ont lieu en ce sens régulièrement en mairie à ce sujet et il espère que ce phénomène va se stabiliser et s'arrêter afin qu'Albens retrouve la sérénité et redevienne un bourg paisible.



Convocation du : 4 juillet 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le DIX JUILLET,

Le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 45 en session ordinaire à Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

PRESENTS : Bernard MARIN, Claude GIROUD, Yves GRANGE, Christophe DERIPPE, Jean-François BRAISSAND, Henri GARNIER, Marie-Dolorès REVIL, Claude ABRY, Joëlle PILLET, Christian ANDRÉ, Arlette BELLEVEGUE, Jean-Luc BICAND, Monique BIENFAIT, Patrick BORNENS, Aline BRETON, Hélène BRUDER, Jean-Jacques BUGNARD, Ludovic BUSSARD, Martine CLARET, Hervé COLLET, Séverine DEJEUX, Jacques DEVERS, Gilbert DUCLOZ, Michel DUCROZ, Myriam FORRAT, Monique GERBELOT, Chrystel GINET, Serge GIRARD, Jean-Marc GUIGUE, René LAMBERT, Jean LEBLOND, Sandrine LERDA, Jean-Claude MIGUET, Annie MIRABE, André ORTOLLAND, Lionel QUAY, Anthony RAISIN, Isabelle RENAUD, Jean-François RINALDI, Jean-Luc ROSSILLON, Bernard SERPOLLET, Jean-Paul SIMON, Martine TOUSSAINT, Michel VERGUET.

EXCUSES avec procuration : Françoise BAISET-BOYRIES à Jean-François BRAISSAND, Aurélie JOLY à Martine CLARET, Marie-Thérèse MERTZ à Christophe DERIPPE, Christine MILLIOZ à Hélène BRUDER, Patrick TRUCHE à Marie-Dolorès REVIL.

ABSENTS OU EXCUSES : Françoise BAISET-BOYRIES, Dominique SARDET, Hervé ANDRÉ, Fabien BERTHET, Fernand BONTRON, Jean-Paul BONTRON, Virginie BOUVIER, Ginette COGNARD, Florence DUCHENE, Alain DUPANLOUP, Eric DURET, Gilbert FARNIER, Aurélie FINNAZ, Frédérique GALBAN, Monique GARCIAZ, Hervé GROS, Aurélie JOLY, Gérard LEGER, Isabelle LERGES, Jean MARIE, Marie-Noëlle MAYEN, Danièle MAZZACANE, Marie-Thérèse MERTZ, Michelle MESSAGEOT, Christine MILLIOZ, Patricia NEHLIG, Jean-Luc NONGLATON, Marie-Christine PAGET, Régis PETELLAT, Laurent PROFIT, Jean-Christophe RASSAT, Cécile REY, Roland TOINET, Michel TRIQUET, Patrick TRUCHE.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard SERPOLLET est désigné secrétaire de séance.

2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Décisions prise par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du 13 janvier 2016

- ✓ Décision n° 2017/041 : Virement de crédits pour dépenses imprévues section de fonctionnement et d'investissements – DM3
Pour la section d'investissements
 - 020 dépenses imprévues (Investissements) - 100 €
 - 2315 op 1222 + 100 €
- ✓ Décision n° 2017/042 : Acceptation de la proposition société ACCESS d'Annecy le Vieux (74) relative à l'ajout de licences MailInBlack – licences Microsoft – licences anti-virus – Cyberoam pour le rattachement du pôle Jeunesse à la mairie d'Entrelacs. Montant de la proposition : 4.268,70 € HT
- ✓ Décision n° 2017/043 : Acceptation de la proposition de la société SG SCHILLACI TP d'Entrelacs (73) relative à la reprise d'un réseau d'eaux pluviales à Saint-Lazare sur la commune déléguée de Saint-Girod. Montant du devis : 13.137,50 € HT
- ✓ Décision n° 2017/044 : Acceptation de la proposition de la société SG SCHILLACI TP d'Entrelacs (73) relative à la réalisation d'un enrochement à Saint-Lazare sur la commune déléguée de Saint-Girod. Le devis s'élève à 4.360,00 € HT
- ✓ Décision n° 2017/045 : Acceptation de la proposition de la société SERFIM TIC de Vénissieux (69) relative aux travaux de remise aux normes des feux tricolores des écoles de la commune déléguée d'Albens. Montant du devis : 18.934,00 € HT
- ✓ Décision modificative n° 2017/046 : Signature d'une convention autorisant un photographe à travailler dans les établissements de la Petite-Enfance sur la commune d'Entrelacs
- ✓ Décision n° 2017/047 : Vente de concession au cimetière d'Albens, emplacement n° L-015 (RUIZ)
- ✓ Décision n° 2017/048 : Acceptation de la proposition de GROUPAMA, présentée le 13/06/2017, pour le remboursement des dégâts causés lors du sinistre survenu le 14/02/2017, sur le candélabre et les feux tricolores rue du 8 mai 1945 sur la commune déléguée d'Albens. Le remboursement s'élève à 5.342,60 €, pour solde de ce sinistre.

- ✓ Décision n° 2017/049 : Acceptation de la proposition de la société SIGNATURE de La Ravoire (73) relative à la réalisation de la signalisation horizontale sur la commune d'Entrelacs. Le devis s'élève à 24.089,01 € HT.
- ✓ Décision n° 2017/050 : Création d'une régie de recettes temporaire pour l'organisation de la ronde des fours le dimanche 30/07/2017 sur la commune déléguée d'Albens

3. Affaires relevant de l'Administration Générale

2017-07-095 - Précision sur l'ordre du jour

Vu l'ordre du jour établi pour la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du retrait de l'ordre du jour du point 5 « *Création et/ou modification de postes* »
- ACCEPTE à l'unanimité que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :
 - « *Convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la CA Grand Lac* »
 - « *Renouvellement d'une convention d'occupation précaire pour un appartement à l'école des Allobroges sur la commune déléguée d'Albens* ».

Détail des votes :

Pour : 49 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

4. Affaires relevant des Finances

2017-07-096 : Décision modificative n° 4 sur le budget principal

Vu le budget principal 2017,

Vu la nécessité de réajuster certains crédits au vu des exécutions et des engagements comptables en cours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal annexée à la présente,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente.

Détail des votes :

Pour : 48 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 1 (Claude GIROUD)

2017-07-097 : Modification du tableau des AP/CP

Vu le budget primitif 2017,
Vu la décision modificative n° 4 sur le budget général,
Vu le tableau des AP/CP 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le tableau des AP/CP tel que présenté et joint à la présente délibération,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 48 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 1 (Claude GIROUD)

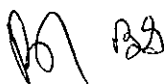
2017-07-098 : Attribution de subventions aux associations (Rapporteur Joëlle PILLET)

Vu le budget primitif 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE l'attribution des subventions accordées aux associations selon la répartition suivante :

AFSEP - LFSEP	50 €
Albanais Globules	250 €
Albens club pédestre	300 €
Association des parents d'élèves	108 €
Association Léon Bérard (lutte cancer)	150 €
Restaurant du Cœur	250 €
Batterie Fanfare	1 370 €
Chorale les Poly'Sons	250 €
Comité de fleurissement	250 €
AEMC Etangs de Crosagny	250 €
Gymnastique Volontaire Albens	500 €
Union Gymnique Aix	100 €
US Hand	1 000 €
Karaté club Albens	500 €
Volley	300 €
Albanais Atout Cœur	500 €
Albens judo	2 000 €
Amicale des Donneurs de Sang	300 €
Anciens combattants	720 €
Escalade Albens	1 500 €
Communes solidaires	850 €



FC la Chambotte	16 460 €
Festival La Biolle	1 000 €
Alzheimer	200 €
Association GV Epersy	100 €
Association les Papillons Blancs	300 €
Association MELODIA Mognard	100 €
Club des Aînées Ruraux du Chatenet	300 €
Comité des Fêtes de Cessens (repas des aînés)	1 250 €
Epsery Sport Loisirs	300 €
Handisport	150 €
Ligue contre le Cancer	550 €
ADMR entre lacs et montagne	1 500 €
Pupilles Enseignement Public	50 €
Sou des Ecoles de Saint-Girod	500 €
TOTAL	34 258 €

Détail des votes :

Pour : 49 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

2017-07-099 : Bail de location d'un appartement situé sur la commune déléguée de Mognard

L'appartement de type F1 situé au 280 route de Grésy (ancienne cure) sur la commune déléguée de Mognard, sera prochainement disponible. Il est proposé de le louer sous forme d'un bail d'une durée de six ans aux conditions suivantes :

- Loyer de 326.00 € (hors charges)
- Dépôt de garantie : 326.00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail d'une durée de 6 ans aux conditions définies ci-dessus dès sa disponibilité,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 49 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

Handwritten signature

2017-07-100 : Renouvellement d'une convention d'occupation précaire pour un appartement à l'école des Allobroges sur la commune déléguée d'Albens

Par décision valant délibération en date du 16 janvier 2015, la commune d'Albens a accepté la location, à Monsieur Gilles GENOUX, de l'appartement 11 G (T2) situé au premier étage de l'école des Allobroges. L'indemnité d'occupation hors charge s'élève à 250 €. Cette convention a été renouvelée jusqu'au 18 juillet 2017 et Il est proposé de la renouveler à compter du 19 juillet 2017 jusqu'au 18 juillet 2018, et de confirmer les conditions de cette location.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 49 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

5. Affaires relevant de l'Urbanisme et du Foncier

2017-07-101 : Convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la CA Grand Lac

Le Service des Autorisation d'Urbanisme (SAU) de Grand Lac instruit depuis cette année toutes les demandes d'urbanisme émanant des communs membres de l'EPCI, dont la commune d'Entrelacs est adhérente. Une convention, définissant les modalités de fonctionnement de ce service portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol doit donc intervenir avec la CA Grand Lac.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 49 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 (

Départ de Claude GIROUD

2017-07-102 : Fixation du prix de vente des terrains Montée de Bacchus situés sur la Commune déléguée d'Albens (rapporteur Marie-Dolorès REVIL)

La Commune déléguée d'Albens avait fait porter à l'EPFL un ensemble de terrains constitués par les parcelles C720 et 721. Le 28 septembre 2016, par acte notarié la Commune d'Entrelacs a racheté à l'EPFL ces terrains.

La parcelle C721 a fait l'objet de travaux d'aménagement dénommé « Les promenades de Bacchus », et notamment du dévoiement de la voie communale Montée de Bacchus. En créant ce nouveau tracé de la voie communale, il a été viabilisés 6 lots disponibles pour la construction de logements et qui doivent être mis en vente. Il convient d'en fixer le prix.

Suivant l'avis des Domaines en date du 22 novembre 2016, nous vous proposons d'en fixer le prix à 144€ HT le m², étant précisé que chaque vente fera l'objet d'une nouvelle délibération précisant l'acquéreur et le prix constitué par chaque lot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- FIXE le prix de vente pour les 6 lots issus de la parcelle C 721 à 144 €HT le m²,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire et /ou à Madame Marie-Dolorès REVIL afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier, notamment la commercialisation, la signature de compromis de vente.

Détail des votes :

Pour : 48 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

2017-07-103 : Avis pour solliciter le portage par l'EPFL de la Savoie d'un ensemble bâti rue Lamartine sur la commune déléguée à Albens (rapporteur Marie-Dolorès REVIL)

L'avis du Conseil Municipal est appelé sur le principe de solliciter le portage par l'EPFL de la Savoie d'un ensemble situé sur la commune déléguée d'Albens, parcelle C 988.

Ce bâtiment est situé rue Lamartine dans un secteur qui fait l'objet d'une servitude au titre de l'article L123-2 du code de l'urbanisme et qui sera repris sous forme d'OAP dans le PLUi.

C'est sur ce même secteur que la commune d'Albens avait déjà en 2012 fait acquérir le bâtiment abritant les services de La Poste dont le portage est toujours en cours, et que le Conseil Municipal en date du 26 juin dernier a donné un avis favorable pour solliciter le portage de la « Maison Abry ».

Il est précisé que le secteur de la Place de l'église correspond à un site de renouvellement urbain. Il est actuellement occupé par des bâtiments d'habitation et de commerces/services de faible densité, et est localisé dans le cœur d'Albens.

D'une superficie d'environ 4500 m², ce site a un fort potentiel en termes de densification et de mixité des fonctions urbaines dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (démolition/reconstruction).

Le prix de cet ensemble immobilier se situerait entre 300 et 450 K€ sous réserve de l'avis des Domaines. Ce dossier ayant comme axe d'intervention principal le logement, il pourrait faire l'objet d'une demande de portage jusqu'à 10 ans (sous réserve de validation par la Conseil d'Administration de l'EPFL) :

- avec des remboursements à terme (dans ce cas 2% du capital sera exigible chaque année)
- par annuités constantes dès le première année
- par annuités constantes à partir de la fin de la 4^{ème} année de portage



Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou Madame Marie-Dolorès REVIL à déposer un dossier de demande d'acquisition et portage auprès de l'EPFL de la Savoie pour cette propriété et de solliciter un portage pour 10 années avec des modalités de remboursements à terme,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire et/ou Madame Marie-Dolorès afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 48 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

2017-07-104 : Acquisition auprès de l'EPFL du bâtiment "La Poste" situé sur la commune déléguée d'Albens (rapporteur Marie-Dolorès REVIL)

La commune déléguée d'Albens a confié le 5 mars 2013 par convention avec l'EPFL, sur le secteur Lamartine - Place de l'Eglise, le portage du bâtiment où sont situés les services de la Poste.

Dans le cadre de l'élaboration du BP 2017, la Commune d'Entrelacs s'est fixée comme objectif de se désengager de certains portages de l'EPFL à partir du moment où elle procéderait à des ventes d'actifs. La situation se présentant par la vente des lots Montée de Bacchus, il est proposé d'affecter une partie de cette vente au rachat de ce bâtiment « La Poste », parcelle C2500.

Le prix de rachat de cette ensemble immobilier s'établit à 238 755.43€.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE l'achat à l'EPFL pour un montant de 238 755.43 € de la parcelle C2500 sur laquelle est implantée le bâtiment de LA POSTE, POSTE étant précisé que le montant de rachat sera ajusté par rapport au capital mobilisé de 238 755.43€ en fonction des frais de portage, des remboursements en capital qui seraient éventuellement intervenus, des autres éventuels frais qui auraient grevés ce bien etc...
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire et/ou Madame Marie-Dolorès REVIL, Premier Adjoint, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer l'acte à intervenir en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS d'achat et à accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 48 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

2017-07-105 : Acquisition auprès de l'EPFL des parcelles classées en zone 1NApm1 dans le lotissement la Vie du Cher sur la commune déléguée d'Epersy (rapporteur Christophe DERIPPE)

La commune déléguée d'Epersy a confié le 16 avril 2013 par convention avec l'EPFL, une mission de maîtrise foncière et de portage de plusieurs parcelles de terrains dans le but de constituer des réserves foncières en vue de la mise en œuvre du programme « La Vie du Cher ».

L'ensemble des parcelles ciblées par le projet ont été acquises par l'EPFL.



Dans le cadre de l'élaboration du BP 2017, la Commune d'Entrelacs s'est fixée comme objectif de se désengager de certains portages de l'EPFL à partir du moment où elle procéderait à des ventes d'actifs. La situation se présentant par la vente des lots Montée de Bacchus, mais également par la proposition d'achat de l'opérateur SEMCODA pour aménager la zone 1NAPm1. Il est proposé d'affecter une partie des recettes de cette vente au rachat des parcelles

Le capital mobilisé (prix d'achat et frais de notaire) de cet ensemble de parcelles (A 2129, A 2089, A366, A2426) d'une surface de 7607 m² environ et constituant le secteur 1NA pm1 s'établit à 386.176,98 €. Il est précisé que le montant de rachat sera ajusté par rapport au capital mobilisé de 386.176,98 € en fonction des frais de portage, des remboursements en capital qui seraient éventuellement intervenus, des autres éventuels frais qui auraient grevés ce bien etc...

n°parcelle	surface	capital mobilisé (Prix d'acquisition et frais de notaire)
A2129	1131	58 534,20
A2089	686	33 387,06
A366	1105	55 697,50
A2426	4685	238 558,22
	7607	386 176,98

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou Monsieur Christophe DERIPPE, Maire délégué, d'entamer les démarches pour demander l'achat à l'EPFL des parcelles A 2129, A2089, A366, A2426, **étant précisé que le montant de rachat sera ajusté par rapport au capital mobilisé (386.176,98 €) en fonction des frais de portage, des remboursements en capital qui seraient éventuellement intervenus, des autres éventuels frais qui auraient grevés ce bien, etc...,**
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire et/ou Monsieur Christophe DERIPPE, Maire délégué, Premier Adjoint, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer l'acte d'achat à intervenir en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS et afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 48 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

2017-07-106 : Transfert du portage EFPL portant sur les parcelles C767,834 et 2453 du secteur de la Gare sur la commune déléguée d'Albens, à la Communauté d'Agglomération de Grand Lac dans cadre de la compétence aménagement de l'espace (rapporteur Marie-Dolorès REVIL)

Par délibération du 10 avril 2013, la Commune d'Albens a autorisé la signature d'une convention d'intervention et de portage avec l'EPFL de la Savoie portant sur les parcelles C767,834 et 2453. Ces parcelles représentant une surface de 2505 m² et situées à proximité de la Gare ont été acquises en vue de renforcer l'offre de parking et envisager d'autres aménagements sur ce secteur.

La Commune d'Entrelacs propose, dans le cadre de son intégration à la Communauté d'Agglomération Grand Lac, de transférer cette réserve foncière au titre de la compétence sur l'aménagement de l'espace et plus spécifiquement sur l'organisation de la mobilité sur le territoire de l'EPCI.

L'acquisition faite par l'EPFL porte sur un montant de 200.000,00 € auxquels s'ajoutent les frais notariés de 3.439,38 € soit un total de 203.439,38 €

Le portage des biens est prévu pour une durée de 8 ans à compter du 18/11/2013 (date d'acquisition du bien), avec un remboursement par annuités constantes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé entre l'EPFL et la Commune d'Entrelacs le 25 mars 2016, dont la principale caractéristique portait sur la modification du taux de portage qui passait de 3% à 2% à compter de janvier 2016.

A ce jour la Commune d'ENTRELACS a donc versé 3 annuités (2014/2016) d'un montant égal de 25.429,92 € soit 73.289,76 €.

Le capital restant dû ou le prix de rétrocession s'élève à 203.439,38 € - 73.289,76 € soit 127.149,62€, et doit faire l'objet d'un avenant pour un transfert à Grand Lac.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le transfert de cette convention EPFL 73 à Grand Lac, communauté d'agglomération dans les conditions définies ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'intervention et de portage foncier portant sur un transfert de cette convention à Grand Lac dans les conditions définies ci-dessus,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 48 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

Questions diverses

Monsieur René LAMBERT présente à l'assemblée le dossier relatif à l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance. Il projette les photos de tous les emplacements où seront mis en place soit des caméras fixes soit des dômes 360 °. La consultation sera lancée très prochainement afin que la commune déléguée d'Albens soit équipée avant la fin de l'année. Suivra ensuite les autres communes déléguées ainsi que les écoles.

La séance est levée à 22h00.

Fait à ENTRELACS, le 24 juillet 2017

Bernard SERPOLLET
Secrétaire de séance,



Bernard MARIN
Maire,

